

<https://ugtg.org/spip.php?article1681>



Communiqué de presse du LKP à propos du procès de Sylvie HAYOT : "Pon disou pa nòd Nou ké gannyé"



- Actualité -

Date de mise en ligne vendredi 23 décembre 2011

Date de parution 22 décembre 2011

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Communiqué de presse

A propos du report du procès de Sylvie HAYOT

Une affaire bien encombrante.

Dès le début, le procureur demanda le report de l'audience au motif que le tribunal était chargé en affaire et que chacun devait avoir le temps nécessaire pour présenter sa plaidoirie tout comme lui devait pouvoir faire son réquisitoire sans contrainte. Arguments quelque peu surprenants car habituellement, le président du tribunal n'hésite pas à demander aux avocats de « limiter » leurs interventions.

Les avocats des pompiers, celui du SDIS ainsi que les avocats de la défense ayant accepté le principe de pouvoir plaider sans contrainte, la présidente du tribunal décida de reporter l'affaire au Mardi 13 mars 2012 à 14 heures.

En vérité, c'est un procès bien encombrant pour les autorités qui ont tout fait pour éviter que cette affaire soit jugée. Et c'est grâce au courage des pompiers (les gendarmes n'ont pas porté plainte) et à la mobilisation des travailleurs et du peuple de Guadeloupe que ce dossier est arrivée devant le tribunal.

D'ici là, la prévenue est autorisée à aller en France suivre une cure de désintoxication mais demeure sous contrôle judiciaire.

LKP invite les Travailleurs et le Peuple de Guadeloupe à la plus grande vigilance ***davwa ladyablès a yo ka kontinyé simé mizè, dézolasyon é méchansté an péyi annou.***

PASÉ ON BON NWÈL AN FANMI, AN ZANMI,

AN SOLIDARITÉ É LANMOU

PON DISOU PA PÈD, NOU KÉ GANNYÉ !

Pou LIYANNAJ KONT PWOFITASYON

Elie DOMOTA

Lapwent, 22 Désanm 2011